

Questions au Feuilleton

Il y aurait bien d'autres questions mais je me contenterai d'en mentionner une seule. La question n° 29 a rapport avec M. Michael Pitfield, l'incorruptible semble-t-il, et porte sur les documents Taschereau et sur les raisons pour lesquelles M. Pitfield a renvoyé les documents en question au Bureau du Conseil privé précisément et sur l'ordre de qui. Voilà déjà un bon bout de temps que cette question demeure sans réponse, et elle appartient à la rubrique *f*) des directives sur les sujets délicats. J'aimerais savoir quand le gouvernement va se décider à répondre à cette question.

Avec votre permission, je tiens à faire remarquer en terminant que j'accepte la décision de la présidence sur la question de privilège que j'ai soulevée aujourd'hui. Je comprends très bien qu'à moins que je ne puisse divulguer mes sources et que je ne fournisse de plus amples renseignements il sera très difficile à madame le Président de pousser l'affaire plus loin. La Chambre comprendra, je l'espère, que je ne puis divulguer mes sources car avec un gouvernement comme celui qui est au pouvoir actuellement le châtement serait immédiat et les intéressés seraient pendus haut et court à la Tour de la Paix.

M. Collette: Madame le Président, je voudrais répondre brièvement aux graves allégations du député. Je tiens à lui assurer que je ferai de mon mieux pour répondre à ces questions. Je regrette que le député ne soit pas satisfait du présent que je viens de lui faire, animé par l'esprit des Fêtes dont il a parlé au cours de la période des questions.

M. Towers: Madame le Président, j'ai fait inscrire le 8 mai au *Feuilleton* une question au sujet de la conversion au système métrique. Comme le bruit court que le gouvernement va peut-être annoncer une mesure relative au système métrique durant le congé des Fêtes, le secrétaire parlementaire ne jugerait-il pas bon de répondre à cette question auparavant?

M. Collette: Madame le Président, je ne puis garantir que je pourrai répondre à telle ou telle question tel ou tel jour, mais je vais voir ce qu'on peut faire.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que les questions énumérées par le secrétaire parlementaire soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

M. MARTIN GOLDFARB

Question n° 15—**M. Cossitt:**

Depuis le 20 avril 1968, quelles sont la liste et la nature de chaque affaire confiée par le gouvernement à M. Martin Goldfarb, ou à toute société à laquelle il est associé, y compris Goldfarb Consultants Limited, et quels ont été la somme d'argent versée dans chaque cas et le montant d'argent payé globalement pendant toute cette période de temps?

(Le document est déposé.)

LES ANCIENS SOUS-MINISTRES OU SOUS-MINISTRES ADJOINTS—
LES CONTRATS

Question n° 407—**M. Orlikow:**

Au cours des trois dernières années, combien d'anciens sous-ministres ou sous-ministres adjoints ont exécuté des contrats pour un ministère, un organisme ou une société d'État et, dans chaque cas, a) quel est leur nom, b) pour quel

ministère, organisme ou société de la Couronne ont-ils entrepris ces travaux, c) quels honoraires ont-ils touchés?

(Le document est déposé.)

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LES CONTRATS DE
SERVICES PROFESSIONNELS

Question n° 536—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse a) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, b) de l'administration ou des activités internes du ministère de la Consommation et des Corporations?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Collette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement) propose: Que le bill C-51, tendant à modifier la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé, par consentement unanime, au comité plénier.

—Madame le Président, les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, et dont la Chambre est maintenant saisie, ont pour objectif d'assurer aux États-Unis la même protection législative, ou à peu près, que celle qui est offerte au Canada en vertu de l'article 115 de la loi américaine sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Aux termes de cet article, il faut que cette protection soit réciproque pour permettre aux autorités fédérales américaines d'amorcer un processus visant à exiger des gouvernements des États qu'ils limitent les dégagements nocifs qui nuisent au Canada. Cela revêt une importance particulière pour nous dans le cas des pluies acides, mais on peut appliquer ces dispositions à d'autres problèmes plus circonscrits.

Les projets de modifications comportent quatre grands éléments. Premièrement, sur la recommandation du ministre de l'Environnement, le gouverneur en conseil est investi du pouvoir discrétionnaire de prescrire des normes particulières relatives aux sources ou aux catégories de sources de dégagement qui polluent l'atmosphère ou contribuent à la pollution atmosphérique dans une proportion telle qu'un danger appréciable est à craindre pour la santé, la sécurité ou le bien-être des habitants d'un pays autre que le Canada.